



Note de conjoncture

EFFECTIFS ET DÉPENSES DES BÉNÉFICIAIRES DE LA CMU

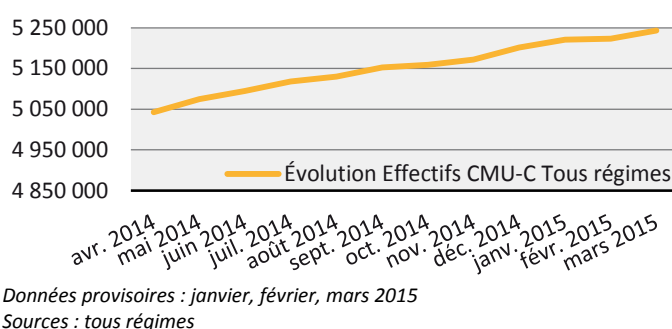
LES EFFECTIFS DES BÉNÉFICIAIRES DE LA CMU-C AU 31 MARS 2015

Avec 5,24 millions de bénéficiaires estimés au 31 mars 2015, pour l'ensemble des régimes et du territoire, les effectifs de la CMU-C ont augmenté de 4,7 % par rapport à mars 2014, à des rythmes homogènes entre la métropole et les Dom.

Fin 2014, en données définitives, le nombre de bénéficiaires est de 5,20 millions, avec une progression de 6,4 %. On estime que, pour cet exercice, 207 500 attributions sont liées à la mesure exceptionnelle de relèvement du plafond au 1^{er} juillet 2013.

Les effectifs des bénéficiaires de la CMU-C au 31 mars 2015			
Régime d'attribution	Métropole	DOM	Total
Régime général	4 132 890	593 314	4 726 204
Évolution sur 3 mois	0,8%	1,1%	0,9%
Évolution sur un an	4,5%	4,8%	4,5%
Tous régimes *	4 615 420	628 016	5 243 436
Évolution sur 3 mois	0,8%	1,0%	0,8%
Évolution sur un an	4,7%	4,6%	4,7%

*Dont 694 881 bénéficiaires gérés par les organismes complémentaires



LES DÉPENSES POUR LA PART CMU-C DU RÉGIME GÉNÉRAL AU 31 MARS 2015

Au 31 mars 2015, le coût moyen en trésorerie par bénéficiaire de la CMU-C, au régime général, est de 428 € en ACM*, métropole et Dom, avec une baisse de 1,8 % sur 12 mois.

Le coût moyen pour la ville, sur l'ensemble du territoire, est de 313 € (- 1,5 % sur 12 mois), il est également de 313 € pour la métropole (- 1,8 %). Comparativement, le taux de croissance annuelle, en données brutes, des dépenses de soins de ville du régime général, en métropole, est de 4,5 % en mars 2015.

À l'inverse de la tendance à la baisse, le coût moyen pour les honoraires paramédicaux (26 €) augmente de 4,0 % et celui des dispositifs médicaux (17 €) de 7,3 %. Le coût moyen pour le forfait prothèses auditives (1 €) augmente de 178,6 %, dans la continuité de l'arrêté du 21 mars 2014.

Le coût moyen pour l'hôpital est de 115 € (métropole et Dom). Il baisse de 2,6 % sur 12 mois, dont - 1,4 % pour les prestations hospitalières et - 5,8 % pour le forfait journalier d'hébergement.

Les diminutions de la dépense moyenne concernent 80 départements en métropole et 2 pour les Dom.

Les dépenses des 12 derniers mois en trésorerie au 31 mars 2015 Métropole et Dom				
Lieu	Dépenses 12 derniers mois	Indices ACM*	Coût unitaire**	Évolution du coût unitaire
Ville	1 272 666 368 €	6,5%	313 €	-1,5%
Hôpital	467 025 543 €	5,4%	115 €	-2,6%
Total	1 739 691 911 €	6,2%	428 €	-1,8%

Les dépenses des 12 derniers mois en trésorerie au 31 mars 2015 Métropole				
Lieu	Dépenses 12 derniers mois	Indices ACM*	Coût unitaire**	Évolution du coût unitaire
Ville	1 101 903 429 €	6,1%	313 €	-1,8%
Hôpital	414 700 796 €	4,2%	118 €	-3,5%
Total	1 516 604 225 €	5,5%	431 €	-2,2%

* ACM : année complète mobile / ** Coût unitaire : rapport entre la dépense totale et l'effectif moyen annuel des ressortissants de la CNAMTS et des SLM dont la CMUC est gérée par le régime obligatoire (4 069 436 bénéficiaires métropole et Dom et 3 521 464 bénéficiaires en métropole)
Sources : CNAMTS et SLM

LES EFFECTIFS DES BÉNÉFICIAIRES DE LA CMU DE BASE AU 31 DECEMBRE 2014

Fin 2014, en données définitives, les effectifs de la CMU-B sont de 2,33 millions, métropole et Dom, soit une évolution de 1,1 % sur un an. En l'état actuel du système d'information de la CNAMTS, les effectifs des travailleurs frontaliers en Suisse affiliés à la CMU de base font l'objet d'un suivi spécifique depuis le 1^{er} juin 2014. Par requête ponctuelle, cette catégorie a été évaluée par la CNAMTS à 55 300 bénéficiaires au 31 décembre 2014. De fait, le nombre de bénéficiaires de la CMU-B au 31 décembre 2014 est proche de 2,39 M.

Les données à fin mars 2015, évaluées à 2,40 millions, sont provisoires et n'intègrent pas encore l'effet des mises à jour des dossiers, opérées en début de chaque exercice.

EFFECTIFS DES BÉNÉFICIAIRES DE L'ACS

LES EFFECTIFS DES BÉNÉFICIAIRES DE L'ACS AU 31 MARS 2015

Sur le 1^{er} trimestre 2015, on constate une hausse importante du nombre de bénéficiaires d'attestations par rapport au 1^{er} trimestre 2014 (en particulier sur le mois de mars) : + 16,6 %. Le nombre de bénéficiaires sur 12 mois s'établit à 1 251 615.

La hausse est de 17,9 % pour la CNAMTS, de 5,0 % pour le RSI et de - 0,8 % au niveau de la CCMSA.

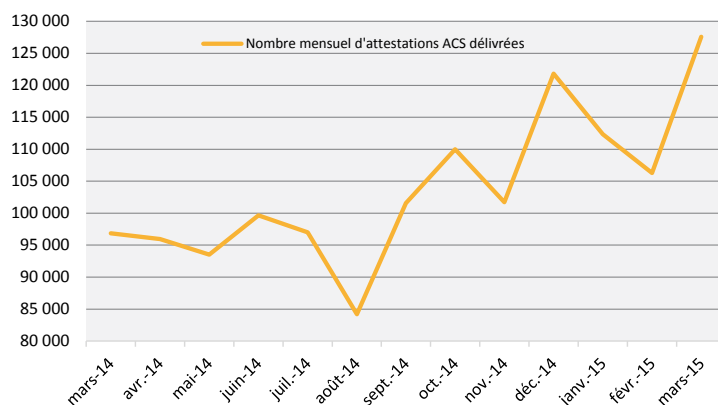
Toutefois, pour le régime général, cette forte évolution doit être considérée avec prudence en tenant compte du fait que le 1^{er} semestre 2014 avait été particulièrement faible.

Un effet « rattrapage » initié depuis le mois de septembre 2014 pourrait expliquer cette tendance qui reste à confirmer.

A fin février 2015, 946 323 personnes ont utilisé leur attestation auprès d'un OC (+ 0,3 % par rapport à fin novembre 2014 et + 5,4 % par rapport à fin février 2014). L'évolution est toujours plus faible sur le 1^{er} trimestre mais on constate une tendance à la décélération à partir de 2014. La hausse importante de la délivrance couplée à la faiblesse de l'évolution sur l'utilisation conduit ponctuellement à une baisse du taux d'utilisation sur le 1^{er} trimestre 2015 à hauteur de 78 %.

En 2014, 175 000 attributions ont été liées à la mesure exceptionnelle de relèvement du plafond au 1^{er} juillet 2013.

Mois	Nombre mensuel d'attestations ACS délivrées	Évolution (mois N/N-1)	Nombre de bénéficiaires au cours des 12 derniers mois	Nombre d'utilisateurs d'attestation à cette date
mars-14	96 854	-0,97%	1 168 219	-
avril-14	95 947	1,29%	1 169 444	-
mai-14	93 523	1,64%	1 170 953	921 915
juin-14	99 649	6,15%	1 176 730	-
juillet-14	97 017	-6,76%	1 169 691	-
août-14	84 178	5,11%	1 173 780	937 363
septembre-14	101 568	12,73%	1 185 252	-
octobre-14	109 992	4,45%	1 189 934	-
novembre-14	101 701	-4,39%	1 185 269	943 748
décembre-14	121 827	16,24%	1 202 290	-
janvier-15	112 344	9,41%	1 211 953	-
février-15	106 296	9,19%	1 220 896	946 323
mars-15	127 573	31,72%	1 251 615	-



Sources : Régimes et organismes complémentaires

TAXE DE SOLIDARITE ADDITIONNELLE

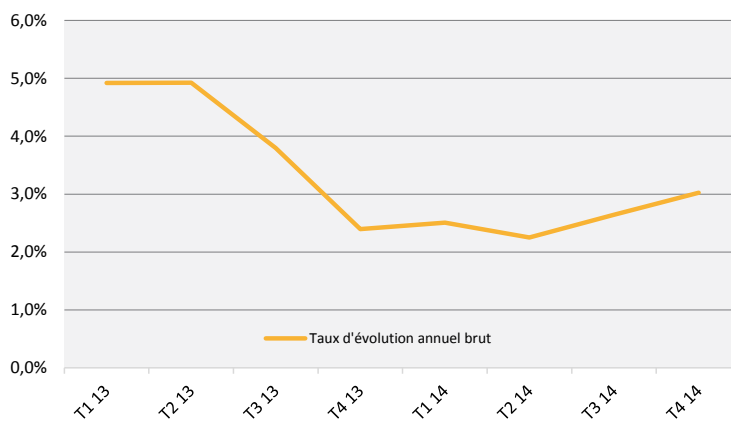
ASSIETTE DE LA TAXE DÉCLARÉE PAR LES ORGANISMES COMPLÉMENTAIRES

Sur le 1^{er} trimestre 2015, l'assiette de la TSA collectée par les OC au profit du Fonds CMU augmente de 3,5 % par rapport au 1^{er} trimestre 2014. La hausse est de 3,1 % pour les mutuelles, 2,0 % pour les IP et 4,7 % au niveau des sociétés d'assurance.

En année glissante, le montant de l'assiette atteint 34 245 millions d'euros et évolue de + 3 %.

	Montant de l'assiette sur les 4 derniers trimestres (K€)	Taux d'évolution annuel (4T N / 4T N-1)	Taux d'évolution trimestriel (T N / T N-1)
T1 14	33 254 034	2,51%	3,55%
T2 14	33 425 576	2,23%	2,25%
T3 14	33 618 938	2,62%	2,52%
T4 14	33 903 167	3,00%	3,54%
T1 15	34 245 855	2,98%	3,46%

Source : Déclarations trimestrielles des OC
Montants hors taxe et hors contribution



Evolution et répartition de l'assiette de la taxe CMU déclarée par les OC du T1 au T4 2014 (en K€)				
	Mutuelles	Institutions de prévoyance	Sociétés d'assurance	Total
Montant	18 047 637	6 291 063	9 570 807	33 909 507
Répartition	53,2%	18,6%	28,2%	100,0%